

République Française  
.....  
Liberté - Egalité - Fraternité  
.....

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

N° 18-23

Le Maire de la commune d'OTA

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ou l'Établissement Public,  
Compte tenu de l'arrêté n° 02-21... en date du 31.12.2020... portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique du 26.01.2021,

**ARRETE**

**Article 1:** Au titre de l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
01	CECCALDI JEAN FRANCOIS	Adjoint technique	01.04.2023
02	LECA DOMINIQUE	Adjoint technique	01.04.2023

**Article 1:** Au titre de l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	CORSINI DOMINIQUE	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	01.04.2023

(les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade)

**Article 2:** Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3:** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:  
- publié ou affiché en collectivité,  
- transmis au président du centre de gestion,

Fait à .....OTA.....

le 29.03.2023

Le Maire,

Pierre Paul De Pinnelli

Monsieur le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

